

PURlogic CLEAN

150ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.06.2018
4.3	17.07.2018	489253-00009	Date de la première version publiée: 05.10.2010

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PURlogic CLEAN 150ML

Code du produit : 0892 16

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage, Détergent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth Belux N.V - S.A.
Everdongenlaan 29
2300 Turnhout

Téléphone : +32 (0)14 44 55 66

Téléfax : +32 (0)14 44 55 67

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
-----------------------	---

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
----------------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
---	--

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

PURlogic CLEAN

150ML

Version 4.3 Date de révision: 17.07.2018 Numéro de la FDS: 489253-00009 Date de dernière parution: 07.06.2018
Date de la première version publiée: 05.10.2010

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
Stockage:
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Acétone
Ether méthylique

2.3 Autres dangers

Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 70 - < 90

PURlogic CLEAN

150ML

Version 4.3 Date de révision: 17.07.2018 Numéro de la FDS: 489253-00009 Date de dernière parution: 07.06.2018
Date de la première version publiée: 05.10.2010

	01-2119471330-49		
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Ether méthylique	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 STOT SE 3; H336	>= 20 - < 30
Dioxyde de carbone	124-38-9 204-696-9	Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

PURlogic CLEAN

150ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.06.2018
4.3	17.07.2018	489253-00009	Date de la première version publiée: 05.10.2010

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone. Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
---------------------------	---	--

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
---	---	--

PURlogic CLEAN

150ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
4.3	17.07.2018	489253-00009	07.06.2018
			Date de la première version publiée:
			05.10.2010

Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

PURlogic CLEAN

150ML

Version 4.3 Date de révision: 17.07.2018 Numéro de la FDS: 489253-00009 Date de dernière parution: 07.06.2018
Date de la première version publiée: 05.10.2010

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs

Durée de stockage : 36 mois

Température de stockage recommandée : 5 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VLE 8 hr	500 ppm 1.210 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	1.000 ppm	BE OEL

PURlogic CLEAN

150ML

Version 4.3 Date de révision: 17.07.2018 Numéro de la FDS: 489253-00009 Date de dernière parution: 07.06.2018
Date de la première version publiée: 05.10.2010

			2.420 mg/m ³	
Ether méthylique	115-10-6	TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VLE 8 hr	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	BE OEL
Dioxyde de carbone	124-38-9	TWA	5.000 ppm 9.000 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VLE 8 hr	5.000 ppm 9.131 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire	Ces substances libèrent des gaz ou vapeurs qui n'ont en eux-mêmes aucun effet physiologique mais peuvent diminuer le taux d'oxygène dans l'air. Lorsque le taux d'oxygène descend en dessous de 17-18 % (vol/vol) le manque d'oxygène provoque des suffocations qu'aucun symptôme préalable n'annonce.			
		VLE 15 min	30.000 ppm 54.784 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire	Ces substances libèrent des gaz ou vapeurs qui n'ont en eux-mêmes aucun effet physiologique mais peuvent diminuer le taux d'oxygène dans l'air. Lorsque le taux d'oxygène descend en dessous de 17-18 % (vol/vol) le manque d'oxygène provoque des suffocations qu'aucun symptôme préalable n'annonce.			

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Formaldéhyde	50-00-0	CEIL	0,3 ppm 0,38 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire	Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage			
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VLE 8 hr	200 ppm 266 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 15 min	250 ppm 333 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant			

PURlogic CLEAN

150ML

Version 4.3 Date de révision: 17.07.2018 Numéro de la FDS: 489253-00009 Date de dernière parution: 07.06.2018
Date de la première version publiée: 05.10.2010

par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acétone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1210 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2420 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	186 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	200 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour
Ether méthylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1894 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	471 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Acétone	Eau douce	10,6 mg/l
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	21 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,04 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	29,5 mg/kg poids sec (p.s.)
Ether méthylique	Eau douce	0,155 mg/l
	Eau de mer	0,016 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,549 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	160 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,681 mg/kg
	Sédiment marin	0,069 mg/kg
	Sol	0,045 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection

PURlogic CLEAN

150ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
4.3	17.07.2018	489253-00009	07.06.2018
			Date de la première version publiée:
			05.10.2010

Protection des mains

Matériel	:	caoutchouc butyle
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,7 mm
Directive	:	DIN EN 374

Remarques

: Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps

: Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Vêtements de protection antistatiques retardateurs de flamme, sauf si l'évaluation démontre que le risque d'atmosphères explosives ou d'inflammation spontanée est faible
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire

: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type

: Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	aérosol
Propulseur	:	Ether méthylique, Dioxyde de carbone
Couleur	:	transparent
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de con-	:	Donnée non disponible

PURlogic CLEAN**150ML**

Version 4.3	Date de révision: 17.07.2018	Numéro de la FDS: 489253-00009	Date de dernière parution: 07.06.2018 Date de la première version publiée: 05.10.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

gélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : -57 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : 5,6

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 27 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 3 % (v)

Pression de vapeur : 533.320 Pa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité : 0,78 g/cm³ (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : 350 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : 1 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique : 0,5 mm²/s (20 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Taille des particules : Non applicable

PURlogic CLEAN**150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.06.2018
4.3	17.07.2018	489253-00009	Date de la première version publiée: 05.10.2010

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Formaldéhyde
Méthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Acétone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): 7.426 mg/kg

PURlogic CLEAN

150ML

Version 4.3	Date de révision: 17.07.2018	Numéro de la FDS: 489253-00009	Date de dernière parution: 07.06.2018 Date de la première version publiée: 05.10.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

née

Ether méthylique:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 164000 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

Acétone:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Acétone:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

PURlogic CLEAN**150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.06.2018
4.3	17.07.2018	489253-00009	Date de la première version publiée: 05.10.2010

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Ether méthylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de létalité récessive liée au sexe chez Drosophila melanogaster (in vivo)
Voie d'application: Inhalation (gaz)
Méthode: OCDE ligne directrice 477
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Acétone:**

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 424 jours
Résultat : négatif

Ether méthylique:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Acétone:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat

PURlogic CLEAN**150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
4.3	17.07.2018	489253-00009	07.06.2018
			Date de la première version publiée:
			05.10.2010

Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Ether méthylique:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:**Acétone:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ether méthylique:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Acétone:**

Espèce : Rat
NOAEL : 900 mg/kg
LOAEL : 1.700 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Espèce : Rat
NOAEL : 45 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 8 Sem.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

PURlogic CLEAN**150ML**

Version 4.3	Date de révision: 17.07.2018	Numéro de la FDS: 489253-00009	Date de dernière parution: 07.06.2018 Date de la première version publiée: 05.10.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Acétone:**

- | | | |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.540 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 8.800 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : | NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour les microorganismes | : | CE50 : 61.150 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: ISO 8192 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: >= 79 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211 |

Ether méthylique:

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 4,1 g/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 4,4 g/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les microorganismes | : | EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.600 mg/l |

Dioxyde de carbone:

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |

PURlogic CLEAN

150ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.06.2018
4.3	17.07.2018	489253-00009	Date de la première version publiée: 05.10.2010

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Acétone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 jr

Ether méthylique:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Acétone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,27 - -0,23

Ether méthylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,2

Dioxyde de carbone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,83

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

PURlogic CLEAN**150ML**

Version 4.3	Date de révision: 17.07.2018	Numéro de la FDS: 489253-00009	Date de dernière parution: 07.06.2018 Date de la première version publiée: 05.10.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)
- Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
- produit inutilisé
140603, autres solvants et mélanges de solvants
160504, gaz en récipients à pression (y compris les halons)
contenant des substances dangereuses
- produit usagé
140603, autres solvants et mélanges de solvants
160504, gaz en récipients à pression (y compris les halons)
contenant des substances dangereuses
- emballages souillés
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADN	: UN 1950
ADR	: UN 1950
RID	: UN 1950
IMDG	: UN 1950
IATA	: UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: AÉROSOLS
ADR	: AÉROSOLS
RID	: AÉROSOLS
IMDG	: AEROSOLS
IATA	: Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

PURlogic CLEAN**150ML**

Version 4.3	Date de révision: 17.07.2018	Numéro de la FDS: 489253-00009	Date de dernière parution: 07.06.2018 Date de la première version publiée: 05.10.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

ADN	: 2
ADR	: 2
RID	: 2
IMDG	: 2.1
IATA	: 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1

ADR	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1
Code de restriction en tunnels	: (D)

RID	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Numéro d'identification du danger	: 23
Étiquettes	: 2.1

IMDG	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: 2.1
EmS Code	: F-D, S-U

IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 203
Instruction d'emballage (LQ)	: Y203
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: Flammable Gas

IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 203
Instruction d'emballage (LQ)	: Y203
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN	
Dangereux pour l'environnement	: non

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: non

PURlogic CLEAN

150ML

Version 4.3	Date de révision: 17.07.2018	Numéro de la FDS: 489253-00009	Date de dernière parution: 07.06.2018 Date de la première version publiée: 05.10.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P3a	AÉROSOLS	Quantité 1 150 t	Quantité 2 500 t
	INFLAMMABLES		

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 96 %, 815 g/l

PURlogic CLEAN

150ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.06.2018
4.3	17.07.2018	489253-00009	Date de la première version publiée: 05.10.2010

Remarques: contenu en COV sans eau

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220	:	Gaz extrêmement inflammable.
H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	:	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Gas	:	Gaz inflammables
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Press. Gas	:	Gaz sous pression
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée
BE OEL / CEIL	:	Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -

PURlogic CLEAN

150ML

Version 4.3	Date de révision: 17.07.2018	Numéro de la FDS: 489253-00009	Date de dernière parution: 07.06.2018 Date de la première version publiée: 05.10.2010
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR